

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1992)

Rubrik: Europe et Asie centrale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

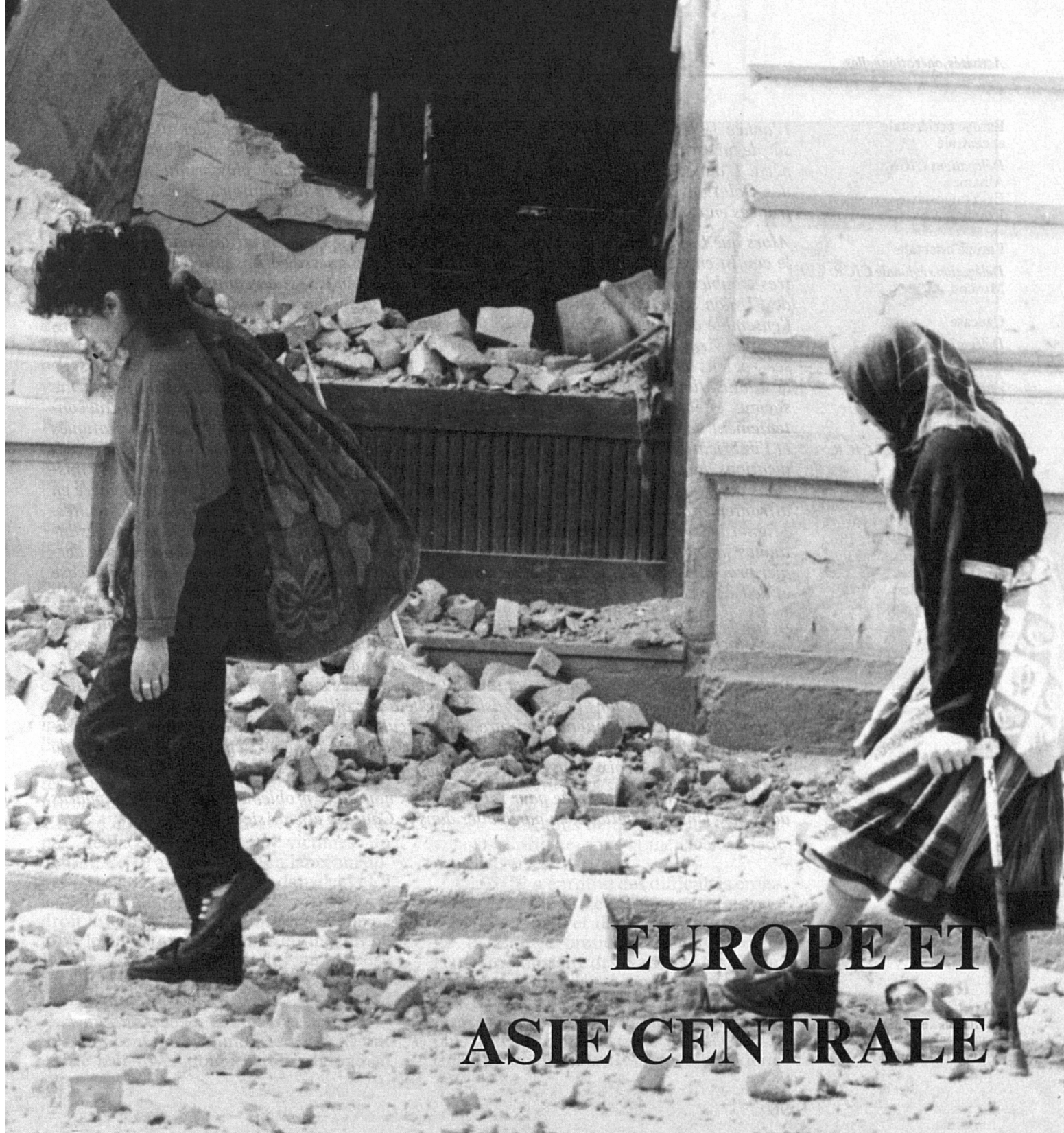
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



**EUROPE ET
ASIE CENTRALE**

Europe occidentale
et centrale

Délégations CICR:

Albanie
Ex-Yougoslavie
Roumanie

Europe orientale

Délégation régionale CICR:

Moscou

Caucase

Délégations CICR:

Arménie
Azerbaïdjan
Géorgie

Asie centrale

Délégation régionale CICR:

Tachkent

Personnel

Expatriés CICR* : 101
Sociétés nationales*: 18
Employés locaux** : 336

Dépenses totales:

CHF 119 612 735

L'année 1991 avait déjà vu se produire un événement que le monde occidental, un peu trop sûr de lui estimait hautement improbable – une guerre à grande échelle sur le continent européen. L'année 1992 a été marquée par un nouveau conflit, encore plus brutal, qui a suscité des violations répétées et délibérées du droit international humanitaire, et causé des souffrances énormes pour les nombreuses victimes.

Alors que l'attention de la communauté internationale se concentrait tout naturellement sur le conflit en Croatie, suivi de près par l'irruption de la guerre en Bosnie-Herzégovine, d'autres troubles de grande ampleur apparaissaient plus loin à l'est du continent. La dissolution de l'Union soviétique a en effet été doublée d'une résurgence des identités ethniques dans l'ensemble des anciennes républiques soviétiques, débouchant sur des affrontements, notamment en Arménie et en Azerbaïdjan, en Moldova, en Géorgie, au Tadjikistan et dans diverses régions et républiques autonomes de la Fédération de Russie. D'autres facteurs de déstabilisation sont venus exacerber la situation, notamment les profonds bouleversements sociaux et économiques qui ont suivi l'écroulement de l'ancien système – amenant le mécontentement de la population et des tensions sociales –, l'absence de traditions démocratiques et l'imbrication complexe de diverses minorités ethniques faisant fortement valoir des revendications dans de nombreuses régions. Pour la première fois, le CICR a pu envoyer des missions dans les Etats nouvellement indépendants. Dans les cas où les tensions ont dégénéré en affrontements violents, l'institution a été confrontée à bon nombre de graves difficultés. L'ignorance du droit international humanitaire a en effet conduit à des abus tels que des attaques sans discrimination à l'encontre de la population civile et des prises d'otages. Ce dernier procédé, profondément enraciné dans les traditions guerrières de l'ensemble du Caucase et de l'Asie centrale, constitue une grave violation du droit international humanitaire.

Les besoins sans cesse croissants dans la zone opérationnelle «Europe», laquelle avait toujours inclus l'ex-Union soviétique, ont conduit, à la fin du mois d'octobre, à la création au sein du CICR d'une zone «Europe occidentale» et d'une zone «Europe orientale et Asie centrale». La première structure a continué à répondre aux besoins pressants de la population civile et des détenus dans l'ex-Yougoslavie. Elle a par ailleurs poursuivi ses efforts de diffusion du droit international humanitaire, en particulier en Europe centrale, et a pris part à divers séminaires et programmes visant à susciter une prise de conscience des principes et du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge parmi les jeunes.

La deuxième zone a été créée pour répondre aux nouveaux problèmes humanitaires apparus dans l'ex-Union soviétique, en particulier dans le Caucase et en Asie centrale.

* effectifs calculés sur une moyenne annuelle

** au 31 décembre 1992

EX-YOUGOSLAVIE

CONFLIT EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le référendum sur l'indépendance, organisé le 29 février et le 1^{er} mars, a marqué un tournant dans l'histoire de la Bosnie-Herzégovine, mais cet événement s'est révélé tragique. Dès l'annonce des résultats, des combats ont éclaté dans les rues de Sarajevo et, en deux mois, ont gagné de nombreuses zones de la république. Très vite, la situation a abouti à une guerre totale entre les trois parties: les Serbes de Bosnie, les Croates de Bosnie et les forces gouvernementales de Bosnie-Herzégovine. Tous les efforts diplomatiques sont restés vains.

En avril, le CICR était à pied-d'œuvre dans de nombreuses régions, dont Sarajevo, Bosanski Brod, Tuzla, Zvornik, Travnik, Zenica, Kupres, Mostar, Trebinje, Foca et Visegrad. Il s'efforçait de distribuer du matériel médical et des secours alimentaires d'urgence, et de visiter les personnes détenues.

La violence des combats, visant sans distinction des cibles civiles et militaires, a été exacerbée par de nombreux et graves incidents de sécurité, par des abus réguliers et délibérés de l'emblème de la croix rouge, ainsi que par bien d'autres difficultés pour les délégués sur le terrain. Ces problèmes ont entravé les efforts du CICR d'entrer en contact avec des personnes déplacées et d'autres victimes du conflit. Le 10 avril, le CICR a lancé un appel à tous les combattants, dans lequel il les exhortait à respecter les dispositions du droit international humanitaire. Le même jour, le ministre des Affaires étrangères de Bosnie, Haris Silajdzic, était reçu au siège du CICR par le vice-président de l'institution, Claudio Caratsch.

A mesure que les combats se sont étendus, des centaines de milliers de civils ont quitté leur foyer pour chercher refuge en



Croatie, en Serbie, au Monténégro, ou dans des zones de Bosnie-Herzégovine qu'ils jugeaient plus sûres. Plus tard dans l'année, des groupes importants de civils ont été contraints de quitter leurs villes et villages d'origine, sous la menace des factions adverses.

Le CICR a éprouvé des difficultés croissantes à travailler de manière satisfaisante dans la capitale et dans d'autres régions. Le 12 mai, le président du CICR et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ont lancé un appel conjoint aux parties au conflit, les enjoignant de respecter les victimes du conflit. Six jours plus tard, le 18 mai, le nouveau chef de délégation du CICR à Sarajevo, Frédéric

Maurice, était tué et deux autres membres du personnel du CICR blessés, au cours d'une attaque délibérée contre le convoi du CICR dans lequel ils se trouvaient, dans le secteur est de la capitale bosniaque.

Comme les délégués n'étaient plus en mesure d'offrir une protection et une assistance suffisantes aux victimes, et qu'il était impossible d'obtenir de la part des parties au conflit des garanties de sécurité suffisantes pour le personnel de l'institution, le CICR s'est temporairement retiré de Bosnie-Herzégovine à la fin du mois de mai. Dans le même temps, cependant, il faisait tout son possible pour tenter de réunir les adversaires, afin de débattre de questions humanitaires (voir plus bas).

A la fin du mois de juin, les délégués sont revenus en Bosnie-Herzégovine et les activités ont peu à peu repris. Au cours de l'été, le CICR a progressivement renforcé ses activités de visites aux prisonniers, puis, par la suite, a supervisé leur libération (voir plus bas).

Le 13 août, le CICR a lancé à toutes les parties un nouvel appel solennel au respect du droit international humanitaire, en particulier à l'égard des détenus et des civils qui étaient attaqués et contraints, sous les harcèlements et les menaces, de quitter leur foyer.

Le délégué général du CICR pour l'Europe s'est ensuite rendu à Zagreb, Belgrade et Sarajevo, afin de rencontrer les dirigeants des trois parties au conflit en Bosnie-Herzégovine, qui l'ont assuré de leur volonté de coopérer avec l'institution dans tous les domaines de l'action humanitaire.

A la fin de l'année, les combats continuaient avec la même intensité, en dépit des innombrables tentatives de médiation et de tous les efforts entrepris pour amener les dirigeants des parties à la table de négociation. Les civils étaient les premières victimes à pâtir du conflit: pris dans les combats, harcelés, assiégés, pris en otage ou déplacés par la force, ils étaient des milliers à errer sur les routes, alors que les

lignes de front se déplaçaient sans cesse autour d'eux. Dans le même temps, plusieurs milliers de détenus restaient emprisonnés dans des camps répartis dans l'ensemble du pays.

Le 31 décembre, la République de Bosnie-Herzégovine a déposé auprès du gouvernement helvétique une déclaration de succession, sans formuler de réserve, concernant les Conventions de Genève de 1949 et les deux Protocoles additionnels de 1977. Elle a en outre déclaré qu'elle reconnaissait la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits.

Déclarations et appels publics

Le CICR a déployé une intense activité sur le front diplomatique, et a pris part à toutes les grandes conférences organisées afin de résoudre la crise en Bosnie-Herzégovine. L'institution a publiquement condamné les violences graves et systématiques commises à l'encontre de la population civile dans la république (exécution sommaires, cas de torture, de viol, d'internement de masse, de déportation, de harcèlement des minorités, de prise d'otages, etc.) Le 29 juillet, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a appelé en termes vigoureux l'ensemble des parties au conflit à respecter les civils, en particulier les personnes détenues.

Une délégation du CICR a participé à la session spéciale de l'Organisation de la Conférence islamique, organisée à Istanbul les 17 et 18 juin, au cours de laquelle une résolution a été adoptée pour lancer un appel à toutes les parties, en faisant directement référence aux Conventions de Genève. Le CICR a également assisté à la deuxième session spéciale qui a eu lieu en décembre à Djeddah.

A la fin du mois d'août, le président du CICR est intervenu devant la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie, organisée sous les auspices du secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, et du premier ministre du Royaume-

Uni, John Major. «Cette situation inacceptable ne peut plus durer», a déclaré Cornelio Sommaruga. «Les organisations humanitaires ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour humaniser ce conflit, mais c'est encore trop peu. Le temps est venu pour la communauté internationale des Etats d'assumer réellement et pleinement ses responsabilités», à savoir de se conformer à l'article 1 commun aux quatre Conventions de Genève. Cet article engage tous les pays parties aux Conventions à faire respecter le droit international humanitaire. Le président a également appelé directement les parties au conflit à se conformer au droit international humanitaire.

Le 3 octobre, M. Sommaruga a fermement condamné la violation systématique des principes les plus élémentaires du droit international humanitaire, qui infligeait aux civils et aux détenus dans l'ensemble du pays des souffrances indicibles. Il a en outre exigé que des mesures appropriées soient prises sans tarder pour sauver les innombrables personnes victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine. Le 4 décembre, juste avant de partir en ex-Yougoslavie pour une mission comprenant des visites sur le terrain en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, le directeur des Opérations du CICR est intervenu devant le groupe de travail sur les questions humanitaires de la Conférence internationale sur l'ex-Yougoslavie. Dans son intervention, il a insisté sur la nécessité de protéger les civils dans leurs propres villes et villages en les plaçant sous une supervision internationale. Deux semaines plus tard, le président du CICR s'est exprimé devant la Commission permanente de ladite Conférence, à Genève. Il a lui aussi plaidé pour une meilleure protection de la population civile *in situ*, si nécessaire par la création de zones bénéficiant d'une protection spéciale.

A diverses reprises au cours de l'année, des représentants du CICR se sont entretenus avec les médiateurs principaux, Lord Carrington, puis, Cyrus Vance et

Lord Owen, ainsi qu'avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme, Tadeusz Mazowiecki. Le 29 décembre, le vice-président du CICR, Claudio Caratsch, a discuté de la situation en Bosnie-Herzégovine avec le secrétaire général des Nations Unies.

Interventions en qualité d'intermédiaire neutre

Les 22 et 23 mai, le CICR a convoqué la première conférence de plénipotentiaires du gouvernement bosniaque et des communautés musulmane, croate et serbe de la république. Ils ont accepté de respecter la plupart des dispositions des Conventions de Genève et du Protocole additionnel I. Ils ont également accepté de désigner des chargés de liaison. Une deuxième réunion, tenue du 4 au 6 juin, a permis de mettre au point les détails d'un plan d'action pour aider et protéger les civils et les hôpitaux dans l'ensemble de la république, et de signer un nouvel accord, qui comprenait des clauses concernant les exigences de sécurité pour l'application de ce plan.

Le CICR a continué d'avoir des pourparlers à haut niveau avec des membres du gouvernement bosniaque. Le 30 juillet, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a reçu le vice-premier ministre, Zlatko Lagumdzija, et lui a exprimé sa préoccupation à propos du fait que l'institution n'avait pas été en mesure de réunir les parties pour poursuivre les discussions sur les questions humanitaires. Pendant le dernier trimestre de 1992, des représentants du CICR ont maintenu des contacts étroits et réguliers avec les dirigeants des trois parties, à Genève comme sur le terrain, afin d'obtenir la libération générale des détenus (voir plus bas).

Activités en faveur des détenus

Au début du conflit en Bosnie-Herzégovine, les délégués du CICR ont été autorisés à visiter des personnes capturées par

toutes les parties. Ils ont continué de visiter les personnes capturées pendant la guerre en Croatie, et détenues en Bosnie-Herzégovine.

Lorsque le CICR est retourné en Bosnie-Herzégovine, à la fin du mois de juin, les délégués ont repris leurs visites de lieux de détention. En l'espace d'un mois, ils ont visité environ 4 000 détenus, alors même que des informations faisaient état au cours de la même période de la détention de dizaines de milliers de prisonniers dans des conditions très dures dans l'ensemble de la région. Des nouvelles alarmantes d'exécutions sommaires circulaient également.

La majorité des détenus visités se trouvaient près de Banja Luka, dans le camp de Manjaca, administré par les Serbes de Bosnie. La majorité d'entre eux étaient des civils qui avaient été chassés de leur domicile. Malheureusement, l'accès à des milliers de personnes détenues dans les camps de Keraterm et de Brcko a été refusé au CICR. Ces camps ont été fermés par les autorités serbes de Bosnie avant que les délégués obtiennent l'autorisation de les visiter. Dans le même temps, les équipes de délégués-visiteurs du CICR ont été empêchées, pour des raisons de sécurité, de se rendre dans les lieux de détention placés sous la responsabilité des autres parties. Au mois d'août, le CICR a obtenu l'accès à de nouveaux camps et, au début du mois de septembre, ses délégués avaient visité quelque 8 560 détenus dans une trentaine de lieux de détention. Les équipes de visite, qui comprenaient toujours un médecin, ont dûment transmis leurs conclusions aux autorités détentrices. Lorsque cela était nécessaire, les délégués ont fourni aux détenus des vivres, des vêtements et une assistance médicale, et ils leur ont proposé des services d'agence de recherches pour leur permettre de rétablir le contact avec leur famille. Lorsque la saison froide est arrivée, le CICR a distribué des fourneaux, des couvertures et des vêtements chauds.

Le 15 septembre, le CICR a pu évacuer 68 blessés et malades détenus par les forces serbes de Bosnie dans les camps de Trnopolje et de Manjaca. Ils ont été transportés par avion à Londres pour y recevoir des soins médicaux. Il s'agissait de la première étape dans l'application de l'accord conclu par les trois parties à Londres au mois d'août, accord qui stipulait la libération sans condition de tous les détenus. Parallèlement, comme des discussions étaient en cours à Genève entre des responsables des Nations Unies et les dirigeants des trois parties, les représentants du CICR ont pu s'entretenir avec eux pour tenter de les amener à se conformer intégralement aux termes de l'accord de Londres.

A la fin du mois de septembre, les plénipotentiaires se sont rencontrés une nouvelle fois sous l'égide du CICR. L'accord conclu le 1^{er} octobre stipulait la libération unilatérale et sans condition de tous les détenus, à l'exception de ceux emprisonnés pour de graves violations du droit international humanitaire.

Le même jour, les délégués du CICR ont organisé l'évacuation de quelque 1 560 détenus de Trnopolje vers un camp de transit en Croatie. Vers le 15 novembre, le CICR avait supervisé la libération d'environ 1 300 personnes détenues par les trois parties au conflit (925 par les Serbes de Bosnie, 357 par les Croates de Bosnie et 26 par les forces gouvernementales bosniaques).

Les libérations ont ensuite été interrompues jusqu'à la période de Noël, mais les délégués ont poursuivi leurs visites dans les camps et ont obtenu l'accès à de nouveaux lieux de détention. Le CICR a toutefois estimé que plusieurs centaines de détenus n'avaient pu être vus, soit que les autorités locales avaient refusé aux délégués l'accès à certains lieux de détention, soit que les équipes du CICR n'avaient pu se rendre dans ces lieux pour des raisons de sécurité. En outre, le CICR n'avait pas reçu de nouvelles notifications de capture,

alors même que les combats se poursuivaient. Les conditions de vie épouvantables dans la plupart des camps ont amené le CICR à émettre de très vives protestations auprès des autorités détentrices.

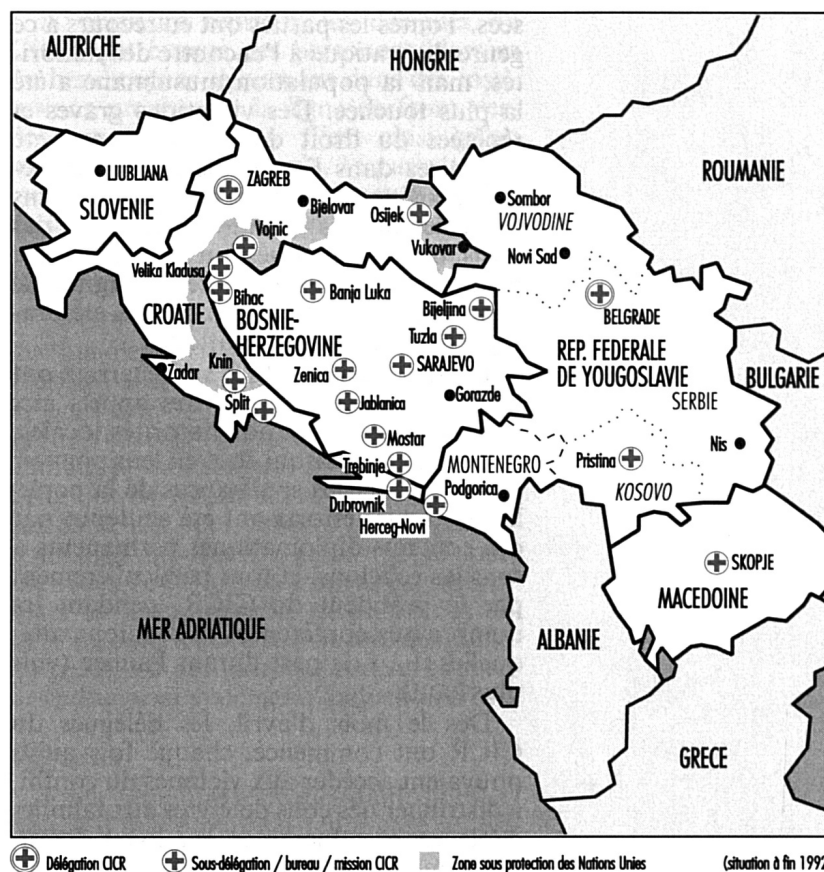
Après des réunions d'importance cruciale avec le président du CICR le 9 décembre, les dirigeants des trois parties au conflit ont accepté de reprendre le processus de libération et d'évacuation. Entre le 14 et le 23 décembre, 2 534 prisonniers ont été libérés sous les auspices du CICR. Cent onze d'entre eux avaient été détenus par les forces gouvernementales bosniaques, les autres par les Serbes de Bosnie. Le 18 décembre, les derniers détenus du camp de Manjaca ont été libérés et transférés par le CICR vers le camp de transit de Karlovac, en Croatie.

Ce camp de Karlovac avait été ouvert à la fin du mois de septembre, lorsque les autorités croates ont accepté de mettre à disposition des centres de transit pour les détenus libérés des prisons et des camps de Bosnie-Herzégovine. Le camp, administré conjointement par le HCR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a hébergé en 1992 plus de 4 800 détenus libérés, dans l'attente de leur départ vers des pays disposés à leur accorder un asile temporaire. Quelque 540 anciens détenus supplémentaires, membres de la communauté serbe de Bosnie-Herzégovine, ont été transférés en République fédérale de Yougoslavie, tandis que 115 autres choisissaient de demeurer en Bosnie-Herzégovine.

Au total, 5 540 détenus ont été libérés sous la supervision du CICR, alors qu'environ 2 500 autres ont été libérés sans la participation de l'institution. A la fin de l'année, 2 760 personnes connues du CICR demeuraient détenues et continuaient de recevoir la visite des délégués.

Activités en faveur de la population civile

Dès le début des hostilités en Bosnie-Herzégovine, il apparut clairement que les



parties au conflit ne se souciaient guère du sort de la population civile, qu'elles soumettaient à des mauvais traitements délibérés. La situation en arriva au point où les civils devinrent carrément un objectif militaire, en violation flagrante du droit international humanitaire. Les parties ont mené des hostilités actives pour obtenir des gains territoriaux. Au fur et à mesure que les belligérants prenaient le contrôle des zones de résidence de groupes minoritaires, ils les ont harcelés jusqu'à ce qu'ils quittent la région. Il a été constaté par la suite que les biens de ces personnes étaient systématiquement brûlés ou détruits, ce qui excluait tout espoir de retour au pays pour les familles chas-

sées. Toutes les parties ont eu recours à ce genre de pratique à l'encontre des minorités, mais la population musulmane a été la plus touchée. Des violations graves et répétées du droit de la guerre ont été commises dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, sur les lignes de front, dans des villes ou des villages assiégés, où des civils ont été bloqués ou pris en otage pendant des mois derrière les lignes de front. Le harcèlement des civils a été pratiqué de manière systématique.

Les délégués du CICR sur le terrain ont lancé à maintes reprises des appels aux parties au conflit et aux autorités locales; ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour soulager les souffrances de la population. Leurs efforts ont été soutenus par des contacts diplomatiques permanents à tous les échelons, et tout particulièrement par le président du CICR, pendant les nombreuses conférences et réunions auxquelles il a pris part durant l'année (voir plus haut).

Dès le mois d'avril, les délégués du CICR ont commencé, chaque fois qu'ils pouvaient accéder aux victimes du conflit, à distribuer des colis de vivres aux familles déplacées et vulnérables, et à livrer des rations mensuelles à diverses institutions, telles qu'orphelinats, hôpitaux et abris communautaires pour personnes déplacées.

Vers la fin de l'été, le CICR, en raison du très rude climat hivernal dans la région et du manque de moyens de chauffage, a commencé à préparer un programme de secours à grande échelle, pour venir en aide aux centaines de milliers de personnes rendues vulnérables suite au conflit (en particulier les familles déplacées et la population des villages isolés). Les distributions de vivres ont été augmentées, et à la fin du mois de novembre le CICR venait en aide à plus de 500 000 personnes. Quelque 25 000 fourneaux ont été distribués, en plus des vivres et autres articles de secours. Des convois à destination de la Bosnie-Herzégovine ont été organisés à

partir de trois des principaux entrepôts du CICR à Belgrade, Split et Zagreb. Ils ont acheminé des vivres et d'autres produits de première nécessité aux villes et villages pouvant être atteints à partir des bases CICR à Bihac, Banja Luka, Mostar, Zenica, Tuzla, Bijeljina et Trebinje. Ces transports ont eu lieu dans des conditions climatiques hivernales très rudes, qui rendaient souvent les routes presque impraticables. Les opérations de secours ont également été gênées par des difficultés administratives, contraignant les convois à effectuer d'importants détours pour éviter de traverser les lignes.

Au total, 12 616 tonnes de secours ont été distribuées en Bosnie-Herzégovine en 1992, y compris des colis familiaux, des couvertures, des vêtements chauds et des feuilles de plastique pour colmater les fenêtres.

A la mi-octobre, le CICR a également été sollicité par les forces serbes de Bosnie et par les habitants eux-mêmes, pour évacuer plusieurs centaines de Croates de Bosnie et leurs familles de la ville assiégée de Kotor Varos.

La délégation du CICR à Zagreb (Croatie) a joué un rôle important dans la coordination des activités de l'institution en Bosnie-Herzégovine. En raison des conditions de sécurité très précaires, il n'a pas été possible d'établir une base logistique et administrative centrale sur territoire bosniaque. La capitale croate a également constitué une base importante pour le HCR et d'autres institutions des Nations Unies, avec lesquelles le CICR est demeuré en contact étroit pendant toute l'année.

Agence de recherches

La fuite de milliers de personnes hors des zones de conflit a causé la séparation d'un nombre croissant de familles. Les personnes déplacées ont eu largement recours aux messages Croix-Rouge pour renouer le contact avec leurs proches en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Ré-

publique fédérale de Yougoslavie et ailleurs. A la fin de l'année, plus de 650 000 messages de ce type¹ avaient été échangés.

Des détenus visités par le CICR ont eux aussi bénéficié de ses services d'agence. En 1992, plus de 55 000 messages Croix-Rouge ont été recueillis par les délégués du CICR dans les lieux de détention, et 46 000² missives distribuées aux détenus.

Afin de répondre à la demande croissante de nouvelles familiales, l'Agence de recherches a étendu son réseau dans la république, grâce aux organisations locales de la Croix-Rouge. Sur le seul territoire de la Bosnie-Herzégovine, le CICR a organisé 800 regroupements familiaux. A Sarajevo, en l'absence de personnel expatrié du CICR qui n'a pu y séjourner à nouveau de façon durable avant le mois de décembre, quatre employés locaux du CICR ont traité en moyenne 6 000 messages Croix-Rouge par semaine, dès le début du siège de la ville, lors des premiers jours du conflit.

Activités médicales

Après une évaluation approfondie effectuée en mars sur les besoins médicaux en Bosnie-Herzégovine, le CICR a lancé un programme pour approvisionner 19 hôpitaux de la ville en médicaments de base et en matériel chirurgical. A la fin du mois de mai, lorsque le CICR a dû temporairement suspendre ses activités, 13 hôpitaux avaient été approvisionnés, malgré des problèmes de sécurité croissants. Le convoi, attaqué lors de son entrée dans Sarajevo le 18 mai, transportait des équipements médicaux pour les hôpitaux de la ville.

Les distributions ont repris en juillet, et le programme a été élargi pour couvrir 20 hôpitaux, approvisionnés via Zagreb, ainsi que huit autres, qui ont bénéficié de l'assistance des délégués en poste à Belgrade.

¹ Chiffres concernant l'ensemble de l'ex-Yougoslavie (détails non disponibles)

² Idem

A plusieurs reprises, les délégués du CICR ont évacué des personnes blessées ou handicapées séjournant dans des institutions proches de la ligne de front vers des zones plus sûres. C'est ainsi qu'au mois de mai, par exemple, 15 patients ont été transférés d'une clinique psychiatrique de Jakes vers un hôpital en Croatie.

Eau et assainissement

Le CICR a lancé plusieurs projets d'adduction d'eau et d'assainissement en Bosnie-Herzégovine, pour prévenir les épidémies et pour que la population ait accès à de l'eau salubre. Du chlore et d'autres produits chimiques nécessaires à l'épuration de l'eau ont été distribués, ainsi que des pièces détachées, des citernes et des générateurs. Des mesures d'urgence ont été prises dans des zones où se trouvaient rassemblées un grand nombre de personnes déplacées, dans les camps et le long des lignes de front, où des maisons étaient coupées des principaux systèmes d'adduction d'eau.

Diffusion

Faire connaître les règles du droit international humanitaire a représenté un élément vital des activités du CICR en Bosnie-Herzégovine. Les délégués se sont efforcés de diffuser les principes humanitaires de base au grand public et aux combattants, afin d'amener ces derniers à respecter la population civile, d'accroître les chances de réussite des diverses opérations du CICR et de renforcer la sécurité pour le personnel de l'aide humanitaire. Une campagne a été menée à cette fin dans les médias, par l'intermédiaire de stations de radio et de télévision locales en Bosnie-Herzégovine et dans la région avoisinante.

CONSÉQUENCES DU CONFLIT EN CROATIE

La guerre en Croatie et ses séquelles ont été largement éclipsées, dans l'esprit du public, par les affrontements en Bosnie-

Herzégovine. Pour le CICR, cependant, les problèmes humanitaires découlant du conflit croate sont restés une cause constante de préoccupation pendant toute l'année. Des milliers de familles sont en effet demeurées dans l'impossibilité de regagner leurs foyers, et des prisonniers sont restés détenus, par les autorités croates comme par les autorités yougoslaves.

Le quinzième cessez-le-feu, entré en vigueur en Croatie le 3 janvier, a dans l'ensemble été respecté, jusqu'au déploiement en avril de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU). Un certain nombre de violations ont toutefois été signalées. Le CICR a été particulièrement préoccupé par les violations répétées de l'accord qui établissait l'hôpital d'Osijek comme zone protégée et neutre. L'hôpital a subi des tirs à six reprises au moins entre le 15 février et la fin du mois de mars.

Sur le terrain, les délégués du CICR ont continué d'évaluer les besoins et de fournir une assistance dans les zones se trouvant sur les lignes de front ou à proximité, et où de nombreux civils, en particulier des personnes âgées, vivaient dans l'isolement et dans des conditions de plus en plus difficiles. Une attention particulière a été accordée aux zones où des groupes minoritaires étaient victimes de pressions, comme les territoires croates sous contrôle serbe, et les régions où les personnes d'origine serbe étaient minoritaires. Ces tensions ethniques étaient très vives dans l'ensemble des zones placées sous la protection des Nations Unies. Cette situation a suscité plusieurs interventions du CICR, à tous les échelons politiques et administratifs, afin d'appeler les parties à respecter la population civile. Les délégués ont également distribué des secours aux personnes dans le besoin et ont fourni du matériel médical aux dispensaires et hôpitaux locaux.

Interventions en tant qu'intermédiaire neutre

A la fin de 1991, le CICR avait présidé trois réunions de représentants plénipo-

tentiaires des parties au conflit en Croatie, afin de traiter des problèmes humanitaires découlant de la situation. Les parties y avaient confirmé leur intention de respecter le droit international humanitaire et adopté une série de recommandations sur des questions, telles que la recherche de personnes disparues, la transmission des allégations de violations du droit international humanitaire, la libération des prisonniers et la protection de zones particulières.

Une commission conjointe de recherche des personnes disparues et d'identification des dépouilles mortelles avait été mise sur pied et s'était réunie pour la première fois en décembre 1991 (voir plus bas).

Ces réunions avaient en outre permis de créer une commission tripartite, chargée de traiter des questions concernant les combattants et toutes les autres personnes détenues en raison du conflit (voir plus bas).

Les représentants plénipotentiaires se sont rencontrés une quatrième fois à Genève, à la fin du mois de janvier 1992, pour examiner des questions d'intérêt commun, y compris l'accès des délégués du CICR aux zones contestées, la protection des prisonniers, l'efficacité de la protection des hôpitaux d'Osijek et de Dubrovnik sous l'emblème de la croix rouge, et les violations du droit international humanitaire, telles que les arrestations arbitraires de civils. Une délégation du HCR a assisté aux discussions sur le sort des personnes déplacées et sur les priorités en matière d'assistance à leur intention. Une nouvelle réunion s'est tenue le 9 avril, en présence de représentants des forces armées croates et de l'armée fédérale yougoslave, mais la république de Serbie n'avait pas envoyé de délégation. La protection de l'hôpital d'Osijek y a été confirmée une nouvelle fois, et l'accord de novembre 1991 a été modifié en conséquence. Pourtant, l'hôpital devait être la cible de bombardements vers la fin de ce même mois, puis à nouveau en mai. Le 24 avril, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a

exprimé sa préoccupation dans un message personnel adressé aux présidents de la Croatie et de la Serbie, ainsi qu'au gouvernement fédéral de la Yougoslavie.

La cinquième réunion des représentants plénipotentiaires s'est tenue au siège du CICR à Genève le 23 mai. L'accord conclu en novembre 1991 a été à cette occasion amendé une fois de plus. Cette nouvelle version fait directement référence aux Conventions de Genève et au Protocole additionnel I, applicable dans son intégralité. Le CICR a pour sa part appelé à la libération immédiate de toutes les personnes encore détenues.

Pendant toute l'année, le CICR a poursuivi ses entretiens avec les autorités supérieures de la Croatie, de la Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie.

Le 8 mai, par exemple, le président Franjo Tudjman a reçu le chef de la délégation de Zagreb pour discuter de la libération des prisonniers restants et de la recherche des disparus. A la fin du mois de juillet, le premier ministre yougoslave, Milan Panic, et le vice-premier ministre de la Croatie, Mate Granic, ont été reçus au siège du CICR par le président Cornelio Sommaruga. Ces réunions ont permis de préparer l'accord conclu le 7 août à Budapest, prévoyant la libération de tous les prisonniers de guerre encore détenus en Croatie (voir plus bas).

Le 18 octobre, des délégations ministérielles de Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie se sont rencontrées sous les auspices du CICR au siège de l'institution. Les discussions ont eu essentiellement pour objet l'amnistie des combattants détenus sous divers chefs d'inculpation, la libération de tous les prisonniers encore détenus, y compris ces mêmes combattants, et l'accélération des recherches de personnes disparues.

Activités en faveur des détenus

Comme en 1991, les délégués du CICR ont poursuivi leurs visites auprès des pri-

sonniers détenus en relation avec le conflit. Au total, ces visites ont concerné quelque 1 100 prisonniers aux mains des autorités croates, 1 750 personnes détenues par la République fédérale de Yougoslavie, et 600 personnes, détenues par les forces serbes dans les zones protégées par les Nations Unies.

La commission tripartite instituée pour traiter des questions relatives aux prisonniers a tenu des sessions régulières à Zagreb et – avant que la guerre n'éclate en Bosnie-Herzégovine – à Sarajevo. En mars, les parties se sont entendues pour libérer les prisonniers restants en trois étapes. Un premier groupe de 420 détenus a été libéré à la fin du même mois; ces hommes ont été remis à leurs autorités respectives à Sarvas, en présence de délégués du CICR. En mai, 308 Croates et 135 Serbes ont été libérés sous les auspices du CICR.

Le 7 août, une réunion s'est déroulée à Budapest, sous la direction du président du CICR, Cornelio Sommaruga. Un accord a été signé à cette occasion par le premier ministre de la République de Croatie, Franjo Greguric, et le premier ministre de la République fédérale de Yougoslavie, Milan Panic, sur la libération de tous les prisonniers encore détenus en relation avec le conflit entre les deux Etats. Aux termes de cet accord, 1 130 prisonniers ont été libérés sous la supervision du CICR le 14 août, de nombreux prisonniers demeurant cependant détenus. Certains d'entre eux ont été libérés par la suite, en vertu d'accords ad hoc entre les autorités militaires locales, sans la participation du CICR. L'institution a poursuivi ses efforts tout au long de l'année pour obtenir la libération et le rapatriement de tous les prisonniers restants.

La commission tripartite s'est à nouveau réunie en septembre, mais sans résultat, et le problème des prisonniers toujours détenus a été débattu le 18 octobre avec des délégations ministérielles de Croatie et de Yougoslavie au siège du

CICR (voir plus haut). A la fin de l'année, la question demeurait en suspens, car aucune des parties n'acceptait de libérer unilatéralement les prisonniers en sa possession. Aucune information n'avait été fournie sur le sort des prisonniers.

Agence de recherches

Le rétablissement des contacts entre les membres des familles séparées par le conflit et le regroupement familial ont été parmi les tâches principales de l'Agence de recherches dans l'ex-Yougoslavie. Les délégués du CICR ont collaboré étroitement avec les diverses organisations locales de la Croix-Rouge pour traiter un nombre record de messages Croix-Rouge. Au total, plus de 650 000 messages ont été échangés, y compris ceux concernant la Bosnie-Herzégovine.

Outre les activités traditionnelles d'agence, le CICR a organisé dix réunions de la commission conjointe pendant les premiers mois de 1992. Le 24 janvier, les parties au conflit en Croatie ont pour la première fois échangé des listes de détenus. Plus tard dans l'année, le CICR a continué de faire pression sur les deux Etats, pour qu'ils échangent toute information en leur possession concernant les personnes disparues et les dépouilles mortelles, dans le cadre de contacts bilatéraux, ou pendant des réunions ad hoc, auxquelles l'institution participait en tant qu'observateur. Malheureusement, en dépit de ces efforts soutenus, aucun progrès tangible n'a été accompli, et les parties respectives n'ont pu fournir aux familles des nouvelles de leurs parents disparus. La nature indubitablement humanitaire de ce problème a conduit le CICR à lancer un appel à la République fédérale de Yougoslavie et à la République de Croatie. Il leur demandait de prendre unilatéralement des décisions au niveau le plus élevé, dans l'espoir que des mesures de ce genre

auraient plus de succès que les tentatives effectuées jusque-là et restées vaines.

En janvier, le CICR, avec le soutien de la Croix-Rouge hongroise, a organisé à Pécs (Hongrie) une réunion de responsables des services d'agence de recherches de la Croix-Rouge en Yougoslavie et dans les anciennes républiques yougoslaves. L'objectif de la réunion était de faire le point sur les activités en cours visant à restaurer les liens familiaux, et d'échanger des idées sur les solutions possibles aux problèmes rencontrés par chacun des services agence de la Croix-Rouge.

Activités en faveur de la population civile

Le programme de colis familiaux du CICR, lancé en 1991, était destiné à deux catégories de victimes: les centaines de milliers de personnes déplacées par le conflit, et certains groupes vulnérables précis, tels que les civils résidant à proximité du front. La fin de la guerre en Croatie n'a pas signifié que le CICR n'avait plus de rôle à jouer dans le pays, car les souffrances de la population civile ne pouvaient être effacées du jour au lendemain. Pendant les premiers mois de l'année, l'assistance aux personnes déplacées a été transmise par l'intermédiaire des branches locales de la Croix-Rouge sous la supervision du CICR, tandis que les délégués eux-mêmes se chargeaient des distributions dans les zones isolées et les villages proches du front. Ces distributions ont aussi permis aux délégués de suivre de près la situation dans les districts éloignés, et d'offrir une certaine protection à la population.

A partir du printemps 1992, le HCR a progressivement repris les activités de distribution des secours aux personnes déplacées en dehors des zones de conflit, tandis que le CICR continuait à venir en aide aux personnes demeurées proches des lignes de front. Au total, le CICR a distribué 2 947 tonnes de secours aux victimes de la guerre en Croatie.

Activités médicales

Pendant les trois premiers mois de l'année, le CICR a continué ses évaluations pour répondre aux besoins des hôpitaux et des autres établissements médicaux accueillant des blessés de guerre. Cette tâche a été effectuée jusqu'au moment où d'autres organisations ont été en mesure de prendre le relais, et où le système d'approvisionnement médical croate est redevenu opérationnel dans la majeure partie du pays. Pendant toute l'année, le CICR a approvisionné les hôpitaux proches de la frontière bosniaque et ceux situés dans les zones de sécurité des Nations Unies.

Eau et assainissement

Dans des endroits tels que les zones de sécurité des Nations Unies, où le système d'adduction d'eau était entravé par le manque de produits chimiques et de pièces détachées, le CICR a distribué les éléments nécessaires pour assurer une production suffisante d'eau potable salubre.

Diffusion

Les activités destinées à faire mieux connaître le droit international humanitaire sont demeurées au premier plan des préoccupations du CICR, tant en Croatie que dans la République fédérale de Yougoslavie (pour cette dernière, voir sous chapitre concerné).

A la fin du mois d'avril, 26 officiers supérieurs du ministère croate de la Défense, des instructeurs militaires et des commandants de l'armée croate ont suivi un cours sur le droit international humanitaire organisé à Zagreb par des délégués du CICR venant du siège de Genève. Le délégué auprès des forces armées a également animé trois séminaires d'une journée à Split, Karlovac et Osijek, auxquels ont assisté plus de 135 chefs de corps. Il a aussi donné une conférence lors d'une réunion à Zagreb devant 300 officiers.

En juillet, le CICR a organisé un cours de formation à l'intention de 24 responsables de la Croix-Rouge croate participant à des activités de diffusion.

Les délégués en poste à Zagreb ont enregistré des versions en langue croate de quatre messages télévisés et de cinq films du CICR consacrés aux principes humanitaires de base.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DE YOUGOSLAVIE

Tout au long de l'année, la délégation du CICR à Belgrade a continué d'appliquer et de coordonner une partie importante des programmes d'assistance à la Bosnie-Herzégovine; par ailleurs, elle a poursuivi ses visites de détenus, la distribution de matériel médical et les évaluations, non seulement dans les zones proches de la frontière bosniaque, mais également au Kosovo. Au mois de décembre, le CICR a ouvert un bureau à Pristina, afin d'organiser des séances de diffusion et des visites aux détenus de sécurité.

Activités en faveur des détenus

Le 13 mars, le CICR a entamé une nouvelle série de visites à des personnes détenues en relation avec la situation au Kosovo. Ce groupe de détenus avait déjà reçu des visites en mai et en juin 1991. A la fin du mois de mai, 74 personnes avaient été vues dans 11 lieux de détention en Serbie et au Monténégro.

Activités médicales

Pendant toute l'année, le CICR a continué d'évaluer les besoins des hôpitaux et d'autres établissements médicaux en Yougoslavie, particulièrement ceux qui accueillent des blessés de guerre. Le programme d'assistance du CICR s'est concentré, d'une part, sur les besoins urgents et, d'autre part, sur les besoins à moyen et à long terme nés de l'effondrement du système de distribution. Ces

besoins ont été couverts grâce à un appel d'aide en nature adressé aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

Diffusion

Un cours de droit international humanitaire a été organisé en février à Belgrade à l'intention de 30 officiers supérieurs d'unités de combat de l'armée fédérale. Les délégués ont également présenté des exposés sur le droit international humanitaire à plus de 1 100 officiers et soldats des forces armées fédérales. Au mois de mars, 32 responsables de la diffusion de la Croix-Rouge, venant du Monténégro et de Serbie, y compris le Kosovo et la Voïvodine, ont suivi un cours sur les méthodes de diffusion, donné par des délégués du CICR.

MACÉDOINE

Une présence permanente du CICR a été établie à Skopje à la fin de 1991, afin de suivre l'évolution de la situation en Macédoine, du point de vue humanitaire. Une campagne de diffusion a été lancée en collaboration avec la Croix-Rouge locale, et des contacts réguliers ont été maintenus avec les autorités, en particulier en ce qui concerne les activités d'agence de recherches.

Entre janvier et novembre 1992, le CICR a visité 11 personnes arrêtées en relation avec la situation politique en Macédoine.

SLOVÉNIE

Une délégation du CICR a été ouverte à Ljubljana peu après que la guerre avait éclaté, suite à la déclaration d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie de mars 1991 (entrée en vigueur le 25 juin de la même année.) Le 26 mars 1992, la Slovénie a déposé auprès du gouvernement helvétique une déclaration de succession, sans réserve, aux Conventions de Genève de 1949 et aux deux Protocoles additionnels de 1977.

Au mois de février, des délégués du CICR ont visité deux personnes encore détenues en relation avec le conflit de 1991.

Le délégué du CICR auprès des forces armées a animé un séminaire à Ljubljana au mois de mai, à l'intention d'une cinquantaine d'officiers supérieurs des forces armées slovènes et de représentants du ministère de la Défense, des unités de défense civile et des services médicaux. Un cours du CICR sur les méthodes de diffusion, organisé en juillet, a réuni 21 responsables de la Croix-Rouge slovène.

La délégation a été fermée le 27 août, mais la coopération avec la Croix-Rouge de Slovénie en matière de diffusion s'est poursuivie tout au long de l'année.

*
* *

ALBANIE

Une exposition itinérante consacrée aux Conventions de Genève a été inaugurée à Tirana le 20 février, en présence du président de l'Albanie, Sali Berisha. A la fin du même mois, cent cinquante officiers de haut rang ont assisté à une série de conférences sur le droit international humanitaire. Les autorités albanaises avaient accordé au CICR l'accès aux lieux de détention du pays en 1991. Les premières visites aux personnes détenues dans le pays pour raisons de sécurité se sont déroulées en 1992. Les délégués du CICR ont vu huit détenus. En ce qui concerne les personnes envoyées en exil intérieur par le régime précédent, le CICR a effectué plusieurs évaluations dans d'anciens camps de détention, ainsi que dans des villes et des villages où les anciens exilés s'étaient réinstallés après leur libération. Au mois de septembre, la délégation a distribué des colis de vivres et des vêtements aux familles les plus démunies. La Fédération inter-

nationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge albanaise ont lancé un programme d'assistance à l'intention de quelque 70 000 personnes dans le besoin, y compris de nombreux anciens détenus et leur famille.

Le 12 octobre, la délégation du CICR à Tirana a été fermée, mais les contacts ont été maintenus avec les autorités et la Société nationale. Ils ont trait à la diffusion et à la publication en langue albanaise de brochures sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

ROUMANIE

La délégation du CICR, établie à Bucarest à la fin de 1989, est restée ouverte pendant toute l'année 1992. Dès la fin du mois de novembre, elle a assuré la coordination des activités du CICR en République de Moldova, le pays voisin. Les contacts ont été maintenus avec les autorités comme avec la Croix-Rouge roumaine, tout particulièrement en matière de diffusion et au sujet de la création d'un centre de diffusion du droit international humanitaire.

Le 25 février, les délégués du CICR ont achevé la série de visites aux détenus de sécurité, commencée en décembre 1991. Au total, 31 prisonniers, pour la plupart d'anciens responsables gouvernementaux, ont été visités. En mars, des représentants du CICR ont rencontré des hauts responsables, en particulier le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Constantine Enu, pour discuter de la reconnaissance par la Roumanie de la Commission internationale d'établissement des faits (article 90 du Protocole additionnel I).

*
* *

Les activités du CICR dans les pays ci-après ont été menées par des délégués du siège à Genève.

BULGARIE

En janvier, le ministre bulgare de la Santé, Nikola Vassilev, s'est rendu au siège du CICR, où il s'est entretenu de questions concernant la Croix-Rouge bulgare avec le vice-président de l'institution, Claudio Caratsch. Des missions régulières ont été effectuées à partir du siège de Genève pour conseiller la Société nationale au sujet de ses nouveaux statuts et des plans de développement de ses activités. Un conseiller du CICR a également donné un avis à la Croix-Rouge bulgare au sujet de la reprise par celle-ci de production d'eau minérale. Cette activité pourrait en effet apporter des recettes importantes à la Société nationale.

TCHÉCOSLOVAQUIE

La Croix-Rouge tchécoslovaque a organisé deux séminaires sur ses activités, ainsi que sur les principes et la structure du Mouvement, à l'intention de 160 maires de villes tchèques et slovaques. Le CICR et la Fédération lui ont prêté leur concours.

Le CICR a maintenu des contacts étroits avec les autorités et la Société nationale pour débattre des modalités de coopération future, après la scission du pays en deux républiques distinctes.

HONGRIE

Le CICR a maintenu des contacts réguliers avec le gouvernement hongrois et la Société nationale pour débattre des activités humanitaires de l'institution en relation avec les conflits qui frappent les pays

de la région. Plusieurs réunions des commissions conjointes, chargées des questions concernant les prisonniers de guerre et les personnes disparues au combat, ont été organisées dans la ville hongroise de Pécs (voir sous *Conséquences du conflit en Croatie*).

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu à Budapest au mois d'août. Il s'est entretenu avec le premier ministre, Jozsef Antall, et avec des responsables de haut rang de la Croix-Rouge hongroise, au sujet des conséquences humanitaires de la guerre dans l'ex-Yougoslavie.

A la fin du mois d'octobre, le délégué du CICR auprès des forces armées a animé, en coopération avec cinq instructeurs militaires supérieurs, un séminaire de cinq jours sur le droit international humanitaire et les méthodes d'enseignement. Il a été suivi par 21 officiers supérieurs des forces armées hongroises.

POLOGNE

A la fin du mois de mai, le CICR a organisé un cours sur le droit de la guerre, premier du genre, à l'intention de quelque 25 officiers supérieurs de l'armée de terre, de l'aviation et de la marine. Un deuxième cours a été organisé à la fin du mois de novembre pour 30 officiers supérieurs. Pendant l'année, un certain nombre de publications du CICR sur le droit international humanitaire ont été traduites en polonais et publiées sur place, avec la coopération de la Croix-Rouge polonaise.

Au mois d'août, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu dans le pays; il a été reçu par le président Lech Walesa, la première ministre Hanna Suchocka, et un certain nombre de responsables gouvernementaux de haut rang des ministères de la Santé et des Affaires étrangères. Il a à cette occasion inauguré le dixième cours d'été de droit internatio-

nal humanitaire à Varsovie, auquel ont participé des étudiants et des universitaires de 21 pays.

PORTUGAL

Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, s'est rendu en visite officielle au Portugal au mois de février. Il y a été reçu par le président Mario Alberto Soares, le premier ministre Anibal Cavaco Silva, le ministre des Affaires étrangères Joao de Deus Pinheiro, et les secrétaires d'Etat aux Affaires étrangères et à la Défense. Lors de cette mission, le premier ministre a annoncé au CICR la ratification des Protocoles additionnels par le Portugal. Conformément aux dispositions de ces textes, les Protocoles sont entrés en vigueur le 27 novembre.

M. Sommaruga a aussi rencontré de hauts responsables de la Croix-Rouge portugaise.

TURQUIE

Pendant l'année, le CICR a eu des contacts réguliers avec les autorités turques, afin de les tenir informées des activités de l'institution dans la région.

Au mois de mars, le CICR a appelé formellement le gouvernement à respecter les principes du droit international humanitaire dans le cadre des opérations militaires conduites dans la zone frontière entre l'Irak et le sud-est de la Turquie. Cette question a été soulevée une nouvelle fois lorsque le délégué général pour la région s'est rendu à Ankara en novembre, où il a rencontré des responsables de haut rang du ministère des Affaires étrangères. Les entretiens ont également porté sur la situation en Bosnie-Herzégovine et dans le Caucase.

Le 20 avril, le CICR a remis aux autorités turques six soldats turcs capturés par le PKK de Turquie (Parti des travailleurs du Kurdistan) et détenus sur territoire irakien. Deux autres prisonniers dans la même situation ont été visités en juin. Les délégués ont récolté des messages Croix-Rouge, qui ont été transmis aux familles des détenus en Turquie.

ROYAUME-UNI

Le 3 février, le CICR a envoyé une équipe de délégués en Irlande du Nord pour y effectuer la série annuelle de visites aux prisonniers détenus en relation avec les événements dans la province. Ces visites ont été achevées en mars. Effectuées en conformité avec les procédures normales du CICR, elles ont concerné au total 1 775 personnes détenues dans six établissements pénitentiaires.

*
* *

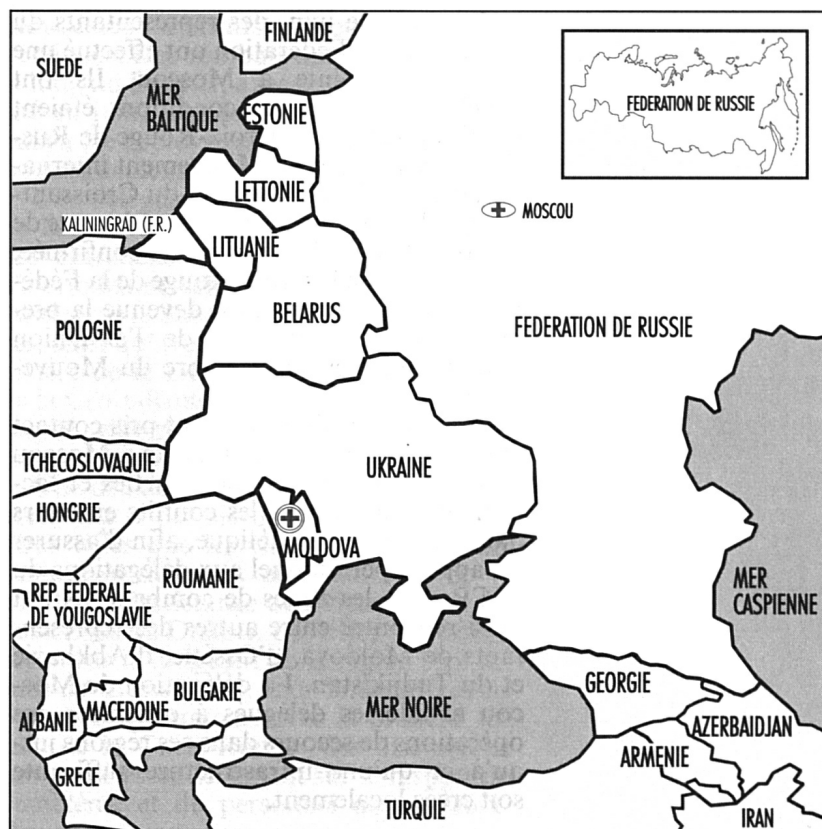
MOSCOU

Délégation régionale

(Fédération de Russie, y compris l'ensemble des républiques et régions autonomes)

Après de nombreuses missions dans la capitale russe, un accord de siège a été signé au mois de juin entre le CICR et la Fédération de Russie; la délégation régionale de Moscou a été officiellement ouverte à la fin du mois de juillet.

La délégation régionale s'est efforcée de tisser un réseau de contacts avec des responsables du gouvernement, les organisations de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec les médias russes et internationaux.



⊕ Délégation régionale CICR ⊕ Délégation / sous délégation CICR

Au mois de novembre, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est rendu à Moscou, où il a été reçu par de hauts responsables des ministères de la Défense et des Affaires étrangères. Les discussions ont porté avant tout sur les diverses zones de l'ex-URSS en proie à des tensions ethniques et, dans certains cas, à des affrontements ouverts.

Les délégués du CICR ont tenu des réunions régulières avec des représentants de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS jusqu'au 26 mars, date de la dissolution officielle de celle-ci. Par la suite, ils ont rencontré des responsables de la nouvelle Croix-Rouge de Russie.

Au mois de juin, des représentants du CICR et de la Fédération ont effectué une mission conjointe à Moscou. Ils ont conclu que toutes les conditions étaient réunies pour que la Croix-Rouge de Russie puisse adhérer au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La validité de la reconnaissance de la Croix-Rouge de Russie a été confirmée, et la Société de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie est ainsi devenue la première Société nationale de l'ex-Union soviétique à devenir membre du Mouvement.

Les délégués du CICR ont pris contact avec des représentants en poste à Moscou de la plupart des groupes, parties et factions impliqués dans les conflits en cours dans l'ex-Union soviétique, afin d'assurer un appui opérationnel aux délégations du CICR dans les zones de combats. Ils ont ainsi rencontré entre autres des représentants de Moldova, d'Ossétie, d'Abkhazie et du Tadjikistan. La délégation de Moscou a aidé les délégués à organiser des opérations de secours dans ces régions jusqu'à ce qu'une infrastructure suffisante soit créée localement.

Activités en faveur de la population civile

Le CICR a effectué des missions dans la république autonome d'Ossétie du Nord, à la suite d'informations indiquant que plusieurs milliers de personnes avaient franchi la frontière pour fuir les combats se déroulant en Ossétie du Sud (voir aussi sous *Géorgie*.) En mars, six tonnes de secours ont été acheminées par avion à Vladikavkaz, capitale de l'Ossétie du Nord, afin d'assister les familles déplacées. En juillet, 1,8 tonne de matériel médical et de médicaments a été distribuée à six hôpitaux d'Ossétie du Nord accueillant des blessés d'Ossétie du Sud.

A la fin du mois d'octobre, des troubles ont éclaté entre la population de souche ingouche résidant en Ossétie du Nord et la population locale. Des dizaines de milliers

de personnes ont quitté leur foyer pour chercher refuge en Tchéchéno-Ingouchie, la république voisine. Le CICR a effectué des évaluations en novembre et en décembre, et a distribué des secours aux familles qui avaient fui sans pouvoir emporter leurs biens et qui s'étaient installées dans la vallée écartée de Djayrakh. Des Ingouches et des Ossètes se trouvaient également déplacés en Ossétie du Nord, essentiellement à Vladikavkaz et aux alentours, mais les autorités locales étaient en mesure de satisfaire l'essentiel de leurs besoins. Le CICR a remis aux plus défavorisés des couvertures et autres produits de première nécessité.

Diffusion

Un certain nombre de publications du CICR ont été traduites en russe. Des pourparlers ont eu lieu avec des représentants du gouvernement, en particulier du ministère de la Défense, au mois de novembre, et avec de hauts responsables du ministère de l'Intérieur. Il s'agissait de préparer des cours et des séminaires sur le droit international humanitaire à l'intention des forces armées et des forces de sécurité connues sous le nom de «Omon». Ces dernières ont participé à des opérations de maintien de la paix dans diverses parties de la Fédération de Russie, y compris l'Ossétie du Nord et la Tchéchéno-Ingouchie. Des contacts ont également été noués avec la nouvelle Société de la Croix-Rouge de la Fédération de Russie et avec des représentants des médias, afin de lancer des programmes de diffusion.

Des représentants du CICR ont participé à plusieurs conférences à haut niveau consacrées aux droits de l'homme, comme le séminaire organisé par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, en septembre, et le séminaire international sur la réforme pénale, en novembre.

*
* *

Le délégué chargé des activités du CICR dans les Etats baltes, au Bélarus, en Moldova et en Ukraine a conduit ses activités depuis le siège du CICR à Genève. Au mois de juillet, une délégation et un bureau ont été ouverts en Moldova.

ÉTATS BALTES

A la suite de missions du CICR en Lettonie, Lituanie et Estonie, les trois Etats baltes ont fait en 1991 des déclarations de continuité au sujet des deux Conventions de Genève de 1929. A la fin de l'année, la Lettonie a déposé auprès du gouvernement helvétique une déclaration d'adhésion aux quatre Conventions de Genève et aux deux Protocoles additionnels. Une équipe du CICR s'est rendue en Lituanie et en Estonie en novembre 1992, pour encourager les autorités à adhérer aux Conventions de Genève de 1949 et aux Protocoles additionnels de 1977, et pour les conseiller sur les mesures d'application de ces traités.

Au mois de février, un séminaire de diffusion conjoint CICR/Fédération a été organisé à l'intention des membres de la Croix-Rouge de Lituanie. Un accord a été conclu par la suite avec les trois Sociétés nationales pour publier, dans leurs langues nationales, des documents pédagogiques du CICR sur le droit international humanitaire et sur les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

MOLDOVA

Au début de l'année, une vive tension a opposé le gouvernement moldove de Chisinau et les autorités locales de Transnistrie, une région dont la population est essentiellement russe, et où un puissant

mouvement séparatiste revendique l'indépendance. Des combats ont éclaté en mars le long du Dniestr, avec un regain d'intensité en juin. Une force de maintien de la paix a été déployée en juillet, mais la situation est demeurée tendue toute l'année.

Des délégués du CICR se sont rendus en Moldova au mois de mars. Ils ont eu des entretiens avec le premier ministre, Valerio Muravschi, les vice-ministres de la Justice, de la Santé et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec des représentants du ministère de la Défense et des responsables de la Croix-Rouge. Ils se sont rendus à Tiraspol, ville principale de la Transnistrie, juste avant le début des affrontements.

Une deuxième mission s'est déroulée en avril; elle a permis de débattre de questions telles que les visites du CICR aux personnes détenues en relation avec le conflit et l'assistance aux victimes sur les deux rives du Dniestr. Les délégués ont été reçus par le dirigeant de la région séparatiste de Transnistrie, Igor Smirnof, et ils ont eu des entretiens avec la branche locale de la Croix-Rouge. Ces discussions ont porté essentiellement sur le respect de l'emblème et du personnel de la Croix-Rouge.

En juillet, une délégation et un bureau ont été ouverts, respectivement à Chisinau et Tiraspol. Après des contacts avec tous les groupes armés de Moldova, les propositions du CICR relatives à l'organisation d'activités de diffusion ont été acceptées, et les premières sessions ont pu se dérouler en septembre.

En novembre, la situation n'exigeait plus une présence permanente de personnel expatrié du CICR. Les bureaux de l'institution sont cependant demeurés ouverts, administrés par du personnel local.

Activités en faveur de la population civile

Des missions ont été effectuées dans les hôpitaux de Chisinau, de Tiraspol et d'autres localités, pour y évaluer les besoins d'urgence. Au mois de juin, les délégués

ont distribué du matériel chirurgical et des médicaments à cinq hôpitaux accueillant des blessés de guerre.

Les délégués ont également fourni quelque 4 500 colis de vivres, qui ont été distribués par la Croix-Rouge de Moldova et par les branches locales de la Croix-Rouge aux personnes les plus démunies parmi les victimes des combats (essentiellement des familles déplacées).

Activités en faveur des détenus

Les délégués du CICR ont visité des détenus de sécurité emprisonnés par les autorités moldaves pour des raisons liées au conflit, dans plusieurs lieux de détention à Chisinau. Des messages Croix-Rouge ont été récoltés, puis distribués aux familles des détenus en Transnistrie. Au total, 57 détenus ont été enregistrés.

UKRAINE

Une équipe du CICR s'est rendue à Kiev en avril. Elle y a été reçue par des représentants de la présidence et des ministères des Affaires étrangères, de la Santé, de la Justice et des Affaires sociales. Les discussions ont eu trait à des points concernant la Croix-Rouge ukrainienne et la levée, par l'Ukraine, de certaines réserves aux Conventions de Genève de 1949. Les délégués ont également rencontré le président de la Croix-Rouge d'Ukraine et des membres de son personnel pour aborder la question de la reconnaissance de l'organisation comme Société nationale.

Au mois de juillet, la Croix-Rouge d'Ukraine a accueilli une réunion, dont l'objet était d'évaluer la possibilité d'entreprendre des activités avec la Société nationale de la Fédération de Russie et avec la Croix-Rouge de Moldova, en faveur des personnes déplacées et des réfugiés. Un délégué du CICR était présent.

En octobre, le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a reçu une délégation parlementaire de haut rang dirigée par Ivan Pliouchtch, président du parlement. Les discussions ont essentiellement porté sur la diffusion du droit international humanitaire au sein des forces armées.

Un premier séminaire du CICR, consacré au Mouvement et au droit international humanitaire, s'est tenu à Kiev en novembre. Il était destiné aux responsables de la Croix-Rouge d'Ukraine et à des représentants de la présidence et des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur et de la Santé.

*
* *

ARMÉNIE

Alors que l'Arménie était en proie à des difficultés économiques croissantes, dues en partie au blocus imposé par l'Azerbaïdjan, qui a entièrement coupé l'une des principales voies d'approvisionnement du pays, la tension entre les deux Etats a atteint un niveau sans précédent. Des combats ont éclaté au mois de mai dans les zones proches de la frontière avec l'Azerbaïdjan et le Nakhitchevan. Des affrontements sporadiques se sont produits tout au long de l'année, avec, des deux côtés, des bombardements sans discrimination.

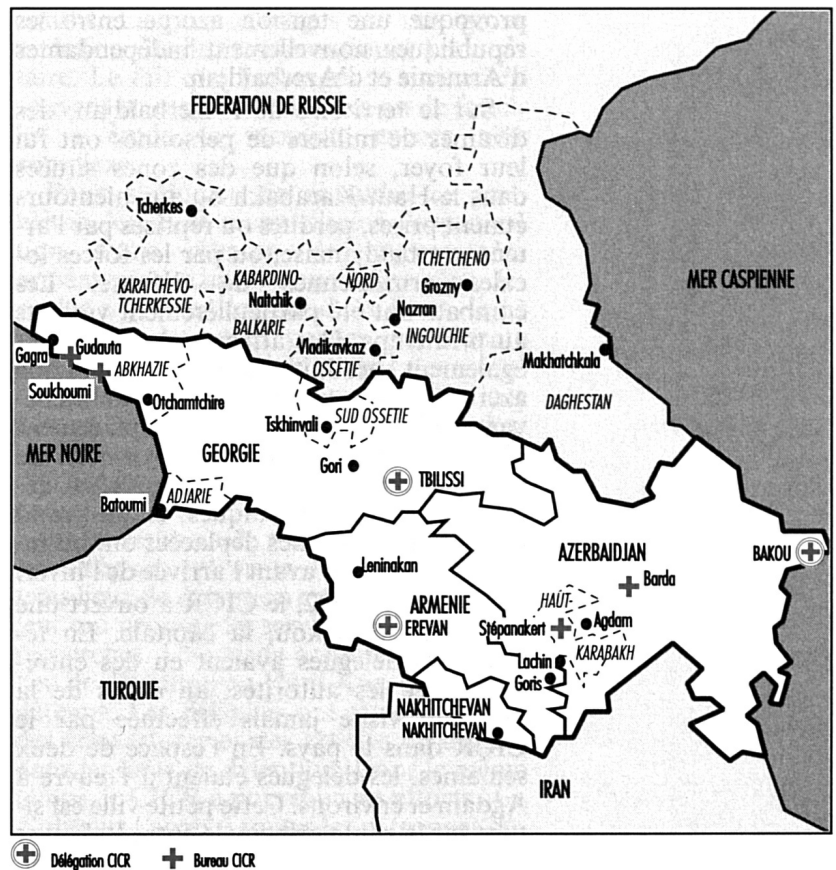
La première mission du CICR en Arménie s'est déroulée à la fin du mois de janvier. Elle avait pour objet de discuter l'accession du pays aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels. Les représentants du CICR ont été reçus par le président du parlement, Babken Ararktsian, ainsi que par les ministres de la Justice et des Affaires humanitaires, M. Stepanian et G. Areshian. Le 4 mars, le CICR a ouvert une délégation à Erevan.

A la suite d'accrochages dans la zone frontière, les délégués ont distribué des couvertures et des colis familiaux aux familles déplacées que les autorités locales n'étaient pas en mesure d'aider. Des hôpitaux et des dispensaires, à Goris et Kapan entre autres, ont reçu du matériel médical d'urgence (pansements et trousse pour injections, etc.)

Après l'ouverture, en mai, de la route reliant l'Arménie au Haut-Karabakh (connue sous le nom de corridor de Lachin), la délégation du CICR à Erevan est devenue la base logistique pour tous les programmes de secours en faveur des personnes affectées par le conflit dans le Haut-Karabakh. Dès la fin du mois de septembre, les missions du CICR sur ce territoire ont été effectuées par des délégués en poste en Arménie. Le CICR a aussi visité quatre personnes détenues en raison des combats entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Ils se trouvaient dans deux lieux de détention proches de la frontière. Des messages Croix-Rouge ont été récoltés, et des couvertures ainsi que des articles de toilette ont été remis aux prisonniers. Afin de mettre un terme à la pratique très répandue de la prise d'otages, le CICR a aidé à l'organisation d'une réunion entre représentants arméniens et azerbaïdjanais au mois de novembre (voir aussi sous *Azerbaïdjan*).

Pendant toute l'année, la délégation du CICR à Erevan a maintenu des contacts réguliers avec les autorités, en particulier au sujet de l'accès aux personnes détenues suite au conflit, et des moyens de mettre un terme aux prises d'otages. L'institution a aussi maintenu des relations avec la Croix-Rouge arménienne. Cette dernière avait, à l'époque du tremblement de terre de 1988, établi un réseau de bénévoles sur l'ensemble du pays, réseau resté actif depuis lors.

Enfin, des «spots» d'information ont été diffusés par les radios et télévisions locales pour expliquer les principes de base



du droit international humanitaire et les activités du CICR dans la région. Des documents de diffusion ont été traduits en arménien, et un jeu de sept affiches sur les règles applicables en temps de guerre a été imprimé.

AZERBAÏDJAN

Dans le territoire du Haut-Karabakh, les habitants de souche arménienne, qui revendiquent l'indépendance, s'opposent depuis longtemps aux autorités azerbaïdjanaises. En 1992, le conflit dans le Haut-Karabakh, qui dure depuis 1988, a

provoqué une tension accrue entre les républiques nouvellement indépendantes d'Arménie et d'Azerbaïdjan.

Sur le territoire de l'Azerbaïdjan, des dizaines de milliers de personnes ont fui leur foyer, selon que des zones situées dans le Haut-Karabakh ou aux alentours étaient prises, perdues ou reprises par l'armée azerbaïdjanaise, ou par les forces locales arméniennes de défense. Les combats ont été particulièrement violents au printemps. Des affrontements se sont également produits dans la république azerbaïdjanaise autonome du Nakhitchevan, qui ont provoqué le déplacement d'environ 30 000 personnes. Au mois de juillet, la situation s'est améliorée, en dépit d'incidents sporadiques, et un grand nombre de personnes déplacées ont pu regagner leur foyer avant l'arrivée de l'hiver.

Le 3 mars 1992, le CICR a ouvert une délégation à Bakou, la capitale. En février, ses délégués avaient eu des entretiens avec les autorités, au cours de la première visite jamais effectuée par le CICR dans le pays. En l'espace de deux semaines, les délégués étaient à l'œuvre à Agdam et environs. Cette petite ville est située sur la route principale entre Bakou et la plus grande ville du Haut-Karabakh, Stépanakert. En outre, ils ont mené la première mission CICR à l'intérieur de ce territoire. Le 12 mars, alors que les combats s'intensifiaient, le CICR a lancé un appel public aux parties au conflit, les enjoignant de respecter le droit international humanitaire.

Le personnel du CICR est demeuré en poste à Stépanakert jusqu'à la fin du mois de septembre. Par la suite, pour des raisons pratiques, les missions au Haut-Karabakh ont été effectuées par des délégués en poste à Erevan (voir aussi sous *Arménie*). Les programmes d'assistance aux victimes des combats dans la région située autour du Haut-Karabakh ont été conduits par des équipes du CICR travaillant dans la sous-délégation établie près

de la ligne de front, dans la ville de Barda (laquelle avait, pour des raisons de sécurité, remplacé la sous-délégation ouverte à Agdam en mars).

A la fin de l'année, en dépit des efforts entrepris par divers médiateurs, le conflit du Haut-Karabakh ne montrait aucun signe d'apaisement, pas plus que les souffrances endurées par la population civile.

Pendant ce temps, à Bakou, la délégation maintenait des contacts réguliers avec les autorités et avec le Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan. Le délégué général s'est rendu dans le pays en avril. Il a été reçu par le vice-premier ministre, Gasan Ghasanov, le ministre des Affaires étrangères, H. Sadikhov, et le ministre de l'Intérieur, T. Aliev. Les discussions ont porté sur des questions telles que le transport des secours vers le Haut-Karabakh et l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit. Cette dernière question, de même que l'adhésion du pays aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels, a été au premier plan des pourparlers qui se sont déroulés toute l'année avec le gouvernement du Front populaire, arrivé au pouvoir en mai.

Après que des combats ont éclaté au Nakhitchevan au mois de mai, un programme d'assistance aux personnes déplacées a été lancé. Des contacts à haut niveau ont été noués avec les autorités, en particulier avec le président du Conseil suprême de la région, Gaidar Aliev.

Activités en faveur de la population civile

Grâce à la solidarité traditionnelle, la majeure partie des personnes déplacées ont été accueillies et nourries par des familles, ou logées dans des bâtiments publics où les autorités locales leur ont fourni une assistance. Dans les régions voisines du Haut-Karabakh, le CICR a distribué des vivres, des couvertures et d'autres secours, lorsque les abris ou l'approvisionnement local se révélait insuffisant pour répondre aux besoins des

vagues successives de familles déplacées. Pendant les mois les plus froids de l'année, alors que les réserves des villages et des villes accueillant les réfugiés s'amenuisaient, le CICR a renforcé son assistance, et accordé la priorité aux personnes vivant dans des conditions précaires et à celles que le conflit avait rendues particulièrement vulnérables, comme les pensionnaires des institutions d'assistance sociale.

Une équipe du CICR a passé deux mois au Nakhitchevan après le début des combats, en mai. Outre l'assistance à quelque 10 000 victimes déplacées particulièrement dans le besoin, fournie en coopération avec la branche locale du Croissant-Rouge, les délégués ont évacué les corps de 17 soldats azerbaïdjanais tués dans la zone frontière entre l'Arménie et le Nakhitchevan.

Au total, les délégués ont distribué en 1992 environ 130 tonnes de secours d'urgence dans le Haut-Karabakh, au Nakhitchevan et dans les régions avoisinantes.

Activités médicales

Bien que l'Azerbaïdjan dispose de suffisamment de personnel médical et d'hôpitaux, l'approvisionnement des établissements de santé en médicaments et en matériel chirurgical a été rendu difficile pour les autorités, en raison du conflit et de la situation économique. Le CICR a distribué du matériel médical tel que des anesthésiants, des analgésiques, des antibiotiques et du matériel chirurgical et médical aux hôpitaux accueillant des blessés de guerre dans le Haut-Karabakh et les régions voisines, ainsi qu'à Bakou. Du matériel a également été fourni à des hôpitaux au Nakhitchevan.

Activités en faveur des détenus

Du point de vue humanitaire, les prises d'otages, leur échange, ainsi que celui de dépouilles mortelles, ont représenté l'un des principaux problèmes posés par le

conflit. La prise d'otages est une grave violation du droit international humanitaire. Le fait que les otages se trouvaient souvent en mains d'individus ou de familles a rendu la situation encore plus complexe.

Pour s'efforcer de résoudre ce problème, le CICR a contribué à l'organisation d'une réunion de représentants arméniens et azerbaïdjanais, qui s'est déroulée à la frontière des deux Etats, le 12 novembre. Les deux parties ont accepté d'interdire la prise d'otages par des mesures légales. Elles ont également donné leur accord de principe à la libération simultanée de tous les otages. Néanmoins, à la fin de l'année, peu de progrès avaient été accomplis.

Entre les mois de mars et de décembre, les délégués ont visité 116 détenus dans trois lieux de détention en Azerbaïdjan. Ils leur ont proposé les services de l'Agence de recherches. Une visite a été faite dans un lieu de détention au Haut-Karabakh, à 60 détenus. Les délégués ont aussi distribué des couvertures et des articles de toilette dans les lieux de détention. Dans le même temps, le CICR a poursuivi ses efforts afin d'obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en relation avec le conflit.

Au mois d'août, le CICR a organisé le transfert sur Erevan de 19 personnes âgées d'origine arménienne, qui avaient été arrêtées par l'armée azerbaïdjanaise au cours d'affrontements.

Diffusion

Le CICR a accompli des efforts considérables pendant l'année pour faire connaître plus largement les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, et pour encourager le respect des emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge; ces efforts ont visé en particulier les combattants arméniens locaux et les forces azerbaïdjanaises. Celles-ci ne sont devenues armée nationale qu'en juin 1992.

Tous ces combattants étaient pour l'essentiel ignorants des règles du droit international humanitaire, et la diffusion de ces principes était d'autant plus nécessaire que les violations commises par toutes les parties étaient nombreuses, y compris des attaques lancées sans discrimination contre des zones peuplées.

Un certain nombre de séminaires ont eu lieu pendant l'année à l'intention de responsables gouvernementaux, de combattants et des membres du Croissant-Rouge d'Azerbaïdjan. Divers documents consacrés au droit international humanitaire et au rôle du CICR ont été traduits en azerbaïdjanais et en arménien. Des messages spécialement conçus ont été diffusés sur les ondes des télévisions et des radios locales pour expliquer le droit de la guerre, ainsi que le mandat et les activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

GÉORGIE

Après le coup d'Etat de janvier 1992 et la chute du président Zviad Gamsakhourdia, la direction du pays a été confiée à un Conseil d'Etat. Les affrontements se sont toutefois poursuivis, en particulier dans l'ouest du pays, entre les forces restées fidèles au président déchu et les nouvelles autorités. Au mois de mars, après l'arrivée de Edouard Chevardnadze, l'ancien ministre des Affaires étrangères de l'URSS, la préparation des élections parlementaires a commencé. Elles se sont déroulées en octobre et ont permis la reprise des activités du parlement après neuf mois de régime d'exception. Edouard Chevardnadze a été confirmé dans ses fonctions, devenant le nouveau chef de l'Etat. La situation en Géorgie occidentale est demeurée tendue, du fait de la poursuite de l'opposition armée par des milices locales favorables à l'ancien président. Le 24 juin, une

tentative de coup d'Etat a échoué, sans pour autant mettre un terme aux activités du mouvement de résistance.

Dans le même temps, au cours du premier semestre, les affrontements armés se sont poursuivis en Ossétie du Sud, entre les forces armées géorgiennes et les Ossètes revendiquant l'indépendance. Ils ont provoqué la fuite de milliers de personnes vers l'Ossétie du Nord. Une force-tampon conjointe a été déployée, permettant, avec l'apaisement des combats, le retour des réfugiés dans leur foyer. Toutefois, à la fin de l'année, aucune solution politique aux problèmes de la région autonome n'avait été trouvée.

Après des entretiens avec les nouvelles autorités géorgiennes, le CICR a ouvert une délégation dans la capitale, Tbilissi, le 29 février. L'institution y a par la suite installé un entrepôt qui a servi de base logistique pour les opérations de secours, non seulement en Géorgie, en Arménie et en Azerbaïdjan, mais également en Ingouchie et en Ossétie du Nord. Des stocks d'urgence (colis de vivres, vêtements, couvertures, tentes et autres articles de secours) ont été maintenus, prêts à être acheminés par la route en fonction des besoins. Au mois d'octobre, le délégué général pour l'Europe orientale et l'Asie centrale s'est rendu à Tbilissi, où il a été reçu par le vice-premier ministre géorgien, Alexandre Kavsadze.

Peu après le début des combats dans la république autonome d'Abkhazie, à la mi-août, le CICR a ouvert un bureau à Soukhoumi, sur territoire contrôlé par la Géorgie, et un autre à Gudauta, sous contrôle des Abkhazes. Les tentatives de mettre fin au conflit par le déploiement d'une force-tampon entre Gudauta et Soukhoumi ont échoué, et les combats ont repris en octobre. Les combattants abkhazes ont tout d'abord pris Gagra, pour ensuite progresser jusqu'à la frontière russe. Près de 15 000 personnes ont été déplacées en Abkhazie, et des milliers d'autres habi-

tants, appartenant à divers groupes ethniques, ont pris la fuite vers la Fédération de Russie ou vers d'autres pays. Au total, environ 70 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer en raison des combats. Des autorités locales ont été instituées, tant à Soukhoumi qu'à Gudauta, soulignant la coupure entre les deux zones. Comme la principale voie de chemin de fer liant la Russie à la Géorgie et à l'Arménie traverse l'Abkhazie, l'approvisionnement en carburant et en autres produits a été interrompu dans la région. Vers la fin de l'année, les combats ont cessé, mais le conflit était visiblement loin d'être réglé, et des violations des principes fondamentaux du droit international humanitaire continuaient de se produire.

Activités en faveur de la population civile

Tout au long de l'année, les délégués du CICR ont effectué des missions en Ossétie du Sud pour y évaluer les besoins de la population civile, en particulier des personnes vivant dans les villes et les villages qui n'étaient plus approvisionnés suite aux combats entre séparatistes et forces armées géorgiennes. En août et en septembre, le CICR a distribué des colis familiaux à environ 6 000 personnes, y compris des Ossètes du Sud qui revenaient d'Ossétie du Nord.

En ce qui concerne la population civile affectée par le conflit en Abkhazie, les délégués du CICR ont établi des contacts avec les comités locaux responsables de l'enregistrement et de l'assistance des personnes déplacées, afin de coordonner les efforts de secours. Ils ont continué d'évaluer la situation tout au long de l'année. Comme la majeure partie des besoins d'urgence étaient couverts par des groupes locaux et d'autres organisations humanitaires, le CICR a limité son assistance aux victimes dont les besoins restaient insatisfaits. Vers la fin de l'année, le nombre de personnes déplacées en provenance d'Abkhazie et au sein de la ré-

publique autonome elle-même s'est accru. L'institution a distribué des secours à environ 900 personnes, et a distribué 280 messages Croix-Rouge entre des parents séparés par le conflit. Les efforts d'assistance ont été entravés par le manque général de sécurité dans la région.

Près de 26 tonnes de secours ont été distribuées en Géorgie en 1992.

Activités médicales

Les délégués ont effectué des missions d'évaluation à Tskhinvali et Kurta, en Ossétie du Sud, en mars et en avril, et fourni du matériel médical aux hôpitaux de ces deux villes. En mai et en juin, le CICR a une nouvelle fois fourni du matériel aux hôpitaux accueillant des blessés de guerre, à Tskhinvali et dans les environs de Gori.

A Vladikavkaz (Ossétie du Nord), dont les hôpitaux traitaient des patients blessés en Ossétie du Sud, les délégués du CICR ont également distribué une assistance médicale. Du matériel médical a également été distribué à des établissements à Kutaisi, Zugdidi et Poti, qui avaient admis au début du mois de mars des personnes blessées à la suite de la révolte dans l'ouest du pays.

Dès que les combats ont éclaté en Abkhazie, le CICR a effectué une mission à Soukhoumi et a remis du matériel médical d'urgence aux quatre hôpitaux de la ville. Entre octobre et décembre, les hôpitaux de Tbilissi et de Gudauta ont reçu une assistance similaire pour le traitement des personnes blessées au cours du conflit en Abkhazie. Le CICR a entretenu des contacts réguliers avec des fonctionnaires du ministère de la Santé, à Tbilissi comme en Abkhazie, ainsi qu'avec les directeurs des hôpitaux locaux, au cas où les besoins deviendraient plus aigus dans d'autres zones touchées par le conflit. Malgré le nombre croissant de blessés de guerre, la plupart des hôpitaux ont pu faire face à l'afflux de patients et disposaient de stocks suffisants pour réagir à l'urgence.

Activités en faveur des détenus

En janvier, après des entretiens avec les autorités, les délégués du CICR ont obtenu pour la première fois l'accès aux personnes détenues en relation avec la tentative de coup d'Etat en Géorgie. Ils ont ainsi visité 32 détenus de sécurité à Tbilissi. Pendant le deuxième trimestre, les délégués ont pu voir 43 autres personnes détenues par le ministère de l'Intérieur, en relation avec la situation d'urgence.

Après la tentative de coup d'Etat des forces fidèles au président déchu, au mois de juin, le CICR a demandé l'accès aux personnes arrêtées. Un accord de principe en ce sens a été donné le 30 juin; les visites devaient se dérouler dans les quinze jours, mais il n'a pas été possible de les organiser dans la pratique avant qu'une amnistie générale ne soit décrétée au mois d'août. Les autorités ont alors informé le CICR que les personnes détenues en relation avec le coup d'Etat manqué avaient été libérées.

Les délégués ont par ailleurs visité 195 personnes en mains abkhazes et géorgiennes, en rapport avec le conflit en Abkhazie. Le CICR a noué des contacts étroits avec les commissions créées par les deux parties, afin de traiter des questions concernant les combattants capturés et autres prisonniers. Pendant leurs visites aux détenus, les délégués ont distribué et recolté des messages Croix-Rouge.

Diffusion

La délégation a fait traduire en géorgien un certain nombre de documents sur les règles fondamentales applicables en temps de guerre. Ce travail s'inscrivait dans le cadre d'efforts pour faire mieux connaître aux combattants et aux autorités locales les principes de base du droit international humanitaire (notamment concernant la capture de prisonniers, l'interdiction de la prise d'otages et la nécessité d'épargner les civils). Les médias ont

également été utilisés pour expliquer à la population la mission et les activités du CICR. Au mois d'août, des séances de diffusion ont été organisées à l'intention de diplomates, de fonctionnaires, de responsables de la protection civile, de membres du personnel universitaire et d'étudiants à Tbilissi, ainsi que pour des membres de haut rang des forces d'interposition à Tskhinvali.

TACHKENT Délégation régionale

(Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan)

Au mois de mai, le CICR a envoyé une équipe de délégués au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan pour y rencontrer les chefs des gouvernements et discuter de questions liées aux Conventions de Genève et à leurs Protocoles additionnels. Les délégués ont également rencontré des représentants des Croix-Rouges et Croisants-Rouges locaux. Ils ont saisi cette occasion pour leur expliquer la procédure à suivre, afin d'obtenir la reconnaissance de leurs organisations comme Sociétés nationales. En avril, la république du Turkménistan a déposé auprès du gouvernement suisse une déclaration de succession aux quatre Conventions de Genève et aux deux Protocoles additionnels. Le Kazakhstan et le Kirghizistan ont procédé de même, respectivement en mai et en septembre.

Pour coordonner ses activités dans les cinq républiques d'Asie centrale, le CICR a ouvert en décembre une délégation régionale à Tachkent. Elle a fourni un soutien logistique aux opérations de secours au Tadjikistan, jusqu'à l'ouverture d'une délégation à Douchanbe, au début de 1993.

TADJIKISTAN

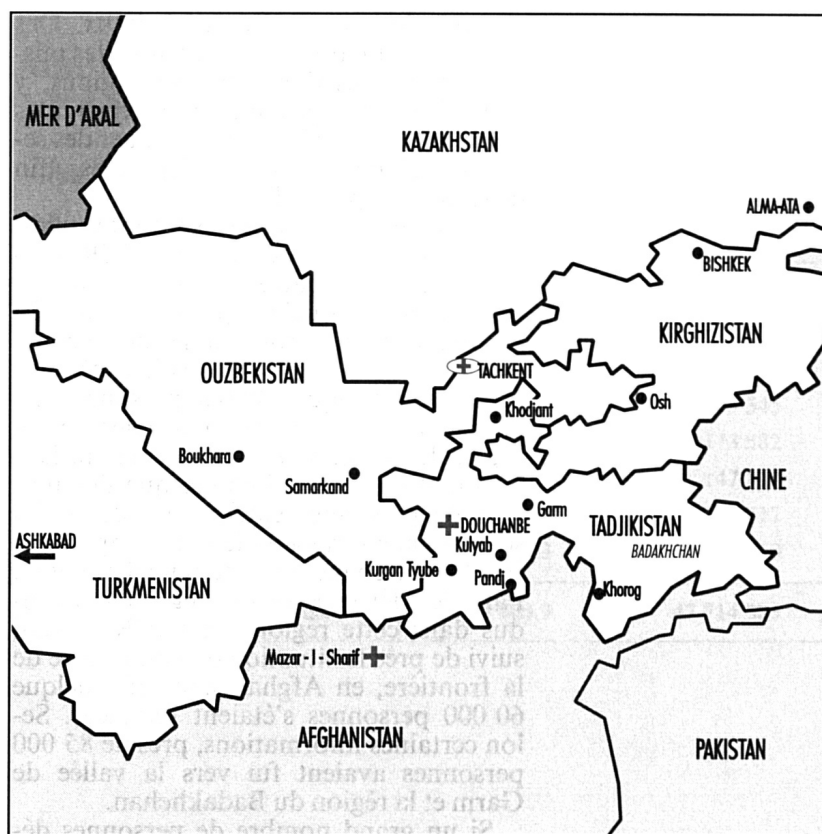
En mai 1992, les premières hostilités ont éclaté entre les forces pro-gouvernementales et des factions armées d'une alliance islamico-démocratique. Le pays a été affecté par ces combats qui n'ont cessé de s'intensifier tout au long de l'année. Les principales zones de conflit étaient la province de Kurgan-Tyube, au sud du pays, puis, vers la fin de l'année, la capitale, Douchanbe, et les zones avoisinantes.

Les combats ont été particulièrement violents après la démission du président Rakhmon Nabiev, au mois de septembre, et en décembre, lors de la prise de la capitale par l'alliance du Front national. Selon les estimations officielles, il y aurait eu environ 20 000 morts; au mois de décembre 500 000 personnes avaient quitté leur foyer pour fuir les combats ou pour éviter les persécutions de la partie adverse. La majorité d'entre elles ont quitté la province de Kurgan-Tyube pour gagner celle de Kulyab, la capitale, et, par la suite, la vallée de Garm et les montagnes du Gorno-Badakhchan, dans le nord du pays. Au mois de novembre, plus de 100 000 personnes se sont rassemblées à la frontière sud du pays, et 60 000 d'entre elles ont traversé les eaux glacées du fleuve Amou Daria pour chercher refuge dans le pays voisin, l'Afghanistan.

Le conflit a empêché l'acheminement des biens essentiels et a causé de graves difficultés, tout particulièrement dans le sud, autour de la capitale et dans les régions montagneuses de l'est.

Le CICR a effectué sa première mission d'évaluation en septembre et a établi une présence permanente dans le pays à la fin du mois d'octobre. Ceci, pour aider les victimes des combats et encourager le respect du droit international humanitaire.

Les délégués ont maintenu des contacts à haut niveau avec les autorités et avec les dirigeants des diverses factions. En novembre et en décembre, ils ont assisté aux sessions parlementaires spéciales tenues à



⊕ Délégation régionale CICR + Bureau CICR

Khodjant, au cours desquelles des membres de toutes les parties se sont rencontrés pour mettre un terme aux combats et pour former un nouveau gouvernement provisoire.

Activités en faveur de la population civile

En septembre, le CICR a envoyé un délégué et un médecin rencontrer les autorités locales, ainsi, que des représentants du Croissant-Rouge du Tadjikistan, et effectuer des missions sur le terrain. Ils ont visité Douchanbe, Kafarnihan, ainsi que des régions situées dans le sud, jusqu'à Kurgan-Tyube, pour évaluer les besoins des familles déplacées et des blessés de

guerre admis dans divers hôpitaux. Des délégués ont par la suite accompli des missions similaires dans d'autres régions, y compris dans la province de Kulyab. Des plans ont été établis pour distribuer des secours à 30 000 personnes déplacées, afin de les aider à passer l'hiver.

Lorsque les combats se sont intensifiés, à la fin du mois d'octobre, le CICR a effectué des évaluations supplémentaires dans les zones touchées par le conflit, afin de réajuster le programme de secours prévu et l'adapter aux besoins les plus pressants. Quelque 130 000 personnes déplacées avaient par exemple cherché refuge à Douchanbe et dans la région. Des informations ayant indiqué que des milliers de personnes entièrement démunies se trouvaient rassemblées le long de la frontière afghane, près de Khochma et de Panj, les délégués se sont également rendus dans cette région. Le CICR a aussi suivi de près la situation de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan, où quelque 60 000 personnes s'étaient réfugiées. Selon certaines informations, près de 85 000 personnes avaient fui vers la vallée de Garm et la région du Badakhchan.

Si un grand nombre de personnes déplacées avaient été recueillies par des parents ou des amis, des milliers d'autres séjournaient dans des bâtiments publics. Avec l'arrivée de l'hiver, les besoins en couvertures, matériaux de construction, vêtements et vivres devenaient plus pressants.

A la suite de ces nombreuses évaluations, les délégués ont commencé en décembre à distribuer des secours à 62 500 personnes. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est venue en aide à quelque 30 000 autres personnes déplacées dans le nord du pays, hors de la zone des combats.

Activités médicales

Dans bon nombre des zones touchées par les affrontements, les hôpitaux n'avaient pas été approvisionnés depuis le mois de mai, et en octobre, les besoins en médicaments et en équipements médicaux étaient devenus criants. Le CICR a effectué des évaluations à Douchanbe, Kurgan-Tyube, Kulyab, Kalininabad et Dangara pour évaluer les besoins des hôpitaux soignant des personnes blessées dans le conflit.

Dès novembre, du personnel médical du CICR était basé à Douchanbe, et la distribution de matériel médical a commencé à la mi-décembre. Dans les villes mentionnées ci-dessus, le CICR a distribué du matériel de suture, des seringues jetables, des pansements, ainsi que d'autres secours médicaux et chirurgicaux et des médicaments. En outre, un programme de trois mois de distribution de matériel médical pour 20 000 personnes a été lancé dans la zone frontrière au sud du pays. Du matériel médical d'urgence a également été envoyé à l'hôpital de Mazar-i-Sharif, en Afghanistan, où certains des réfugiés blessés dans le sud du Tadjikistan étaient soignés.

Diffusion

Des appels publics ont été lancés à la télévision, à la radio et dans la presse écrite pour tenter de faire mieux connaître les règles du droit international humanitaire et pour faire prendre conscience aux combattants du fait que la prise d'otages et l'exécution de civils, de soldats blessés et de prisonniers constituaient une grave violation de ces règles. Ces messages soulignaient également la nécessité de respecter les emblèmes de la croix rouge et du croissant rouge.

**SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1992
EUROPE ET ASIE CENTRALE**

Pays	Médical (CHF)	Secours		Total (CHF)
		(CHF)	(Tonnes)	
Albanie		367 766	77,9	367 766
Arménie	122 928	488 672	35,1	611 600
Azerbaïdjan	355 751	1 346 757	132,7	1 702 508
Géorgie	34 669	60 676	25,7	95 345
Moldova	27 315	146 267	74,3	173 582
Russie (Fédération de)	58 470	89 347	20,2	147 817
Tadjikistan	31 397	180 020	27,7	211 417
ex-Yougoslavie	7 921 372	36 483 178	18 010,3	44 404 550
TOTAL	8 551 902	39 162 683	18 403,9	47 714 585

SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHES

Depuis sa création, en 1943 à Londres, et la poursuite de ses travaux, dès janvier 1946 à Arolsen (République fédérale d'Allemagne), le mandat humanitaire du Service international de recherches (SIR) est resté inchangé. Alors qu'à l'origine, le traitement de cas de recherches occupait la première place, plus de 93% des demandes de renseignements ont aujourd'hui pour objet l'établissement d'attestations et d'extraits de documents sur la détention subie ou les travaux forcés effectués. Ces attestations — reconnues mondialement sans législation notariale — permettent aux personnes concernées de constituer leur dossier de pension. Vers la fin des années 70, les dossiers d'indemnisation étaient pour la plupart clos. L'accès à de nombreux nouveaux documents d'archives a entraîné une énorme augmentation des demandes au cours de ces dernières années.

Malgré plusieurs renforcements du personnel, le SIR n'a pas réussi à maîtriser le surcroît de travail: le nombre de dossiers restés en suspens a passé de 165 593, en 1991, à 232 582, en 1992.

Les statistiques pour le rapport annuel sont élaborées sur la base des chiffres arrêtés au 30 novembre. Pour l'année écoulée, les résultats dans le domaine de l'exploitation se situent une fois de plus à un niveau élevé, comme le montrent les chiffres suivants:

- Un total de 161 465 demandes (154 774 en 1991) de 57 pays (37) est parvenu au SIR;
- suite à l'introduction d'une nouvelle procédure de travail plus rationnelle, le nombre de vérifications effectuées dans les fichiers et unités documentaires a régressé à 686 023 (899 373);

- le nombre de réponses fournies s'est accru pour atteindre 183 403 (181 270).

Ces résultats concernent uniquement des demandes provenant d'anciens persécutés civils du régime national-socialiste, qui n'étaient pas protégés par les Conventions de Genève.

Les trois autres mandats dans le domaine du classement (réunir, classer et conserver) ont enregistré également une progression des activités.

- 285 (207) organismes ont cédé au SIR de nouveaux documents, qui représentent uniquement des enregistrements à caractère personnel, concernant des travaux forcés effectués;
- 1 318 026 (956 231) fiches de référence ont été établies sur la base de documents nouvellement inventoriés.

Pour la première fois, une partie de ces travaux a été effectuée par système informatique, ce qui permet de disposer très rapidement des nouveaux renseignements pour les travaux d'exploitation.

Comme autorité de contrôle, une commission internationale pour le Service international de recherches veille sur les opérations réalisées à Arolsen. Les gouvernements membres sont la Belgique, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Grèce, Israël, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. Selon les accords de base, confirmés en 1990 par l'accord de transition, la République fédérale d'Allemagne met à la disposition du SIR les moyens financiers nécessaires à l'exécution des travaux.

En 1992, le SIR a disposé, en moyenne, de 362 employés à plein temps ou à temps partiel, venant de 18 pays différents, ainsi que des apatrides.